

Image not found or type unknown



Démolition et reconstruction

Par **gabo**, le **28/02/2013** à **09:55**

bonjour
nous sommes locataires depuis de nombreuses années nous venons d'être informés d'un projet de démolition de l'ensemble des maisons pour la reconstruction de nouvelles maisons dans le même quartier. Quels sont nos droits ? Le bailleur a-t-il le droit d'augmenter le loyer ? Pouons-nous exiger la même surface habitable ? Les frais cumulés de réparation et de travaux effectués pour améliorer l'habitat de ces maisons défectueuses toutes ces années peuvent-ils être remboursés ? Les frais de déménagement et d'emménagement seront-ils pris en compte par le bailleur ?
merci de vos réponses

Par **chaber**, le **28/02/2013** à **11:19**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre